

Guide synthétique - Annexe : les indicateurs de la comptabilité d'engagement

❶ INDICATEURS RELATIFS AUX DELAIS DES PHASES DE LA DEPENSE

Il s'agit d'indicateurs mesurant en jours, le délai écoulé entre différentes phases de la dépense.

Ils permettent :

- de constater si les obligations légales en terme de délai de paiement sont respectées,
- d'identifier dans le circuit de mandatement de la dépenses les phases ralentissant le processus,
- de calculer les intérêts moratoires,

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- délai entre la réception de la facture et la liquidation,

Cet indicateur permet de calculer le délai moyen entre la réception de la facture et sa liquidation.

- délai entre la réception de la facture et la mandatement,

Cet indicateur permet de calcule le délai moyen entre la réception de fla facture et la mandatement.

- délai entre le mandatement et la transmission complète au comptable (flux et pièces justificatives papier).

Cet indicateur permet d'identifier les éventuel problèmes de transmission des flux ou des pièces justificatives.

- délai global de paiement (délai entre la réception de la facture et le paiement par le comptable.

Cet indicateur permet de mesurer la performance du délai de paiement vis à vis des fournisseurs et de dégager les délais respectifs de l'ordonnateur et du comptable.

Parallèlement, il est intéressant de suivre l'évolution des intérêts moratoires (montant, nombres de factures concernées, services générateurs).

Pré-requis :

- Disposer d'un système d' « arrivée courrier » organisé permettant de connaître la date d'arrivée des factures et à défaut, la date de la facture sera utilisée.
- Disposer d'un enregistrement systématique de la date de chaque phase de la dépense.

☞ Afin d'avoir une réelle utilité en terme de pilotage, les indicateurs doivent être calculés et suivis en fonction des typologies de dépenses (notamment dépenses hors ou sur marchés) ou des différents services opérationnels.

Les collectivités peuvent d'essayer d'intégrer une part qualitative dans le suivi des délais relatifs aux phases de la dépense par la mise en place d'outils leur permettant de suivre le taux de rejet (interne et externe) des mandats et dans la mesure du possible d'en connaître les différentes causes.

Il est également intéressant mais plus délicat à mettre en œuvre, de suivre le « taux de retouche » des factures afin de cibler les fournisseurs les moins qualitatifs ; ce qui permet de renforcer le contrôle sur les fournisseurs identifiés comme les moins fiables.

Il est indispensable de suivre l'évolution des indicateurs sur une période suffisamment longue pour leur donner du sens.

② INDICATEURS RELATIFS A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

Le but de ces indicateurs est de permettre à l'encadrement de s'assurer que la comptabilité d'engagement est utilisée conformément à la réglementation, c'est à dire qu'elle est utilisée, que l'engagement comptable précède l'engagement juridique et que l'engagement comptable est préalable au service fait.

Différents indicateurs sont utilisés par les collectivités :

➤ Taux des engagements concomitants

Délai concomitant =: délai entre l'engagement et la liquidation <ou = à 2 jours

Montant des factures liquidées ou mandatées sur une période P	Montant des engagements concomitants de P	Taux des engagements concomitants en montant
1	2	3= 2 /1

Nombre des factures liquidées ou mandatées sur une période P	Nombre des engagements concomitants de P	Taux des engagements concomitants en volume
1	2	3= 2 /1

Ces indicateurs comparent la fraction de temps écoulée entre la constatation de l'engagement comptable et la date de la liquidation et les factures reçues (montant et volume). Si cette fraction de temps est supérieure à 2 jours, cela signifie que l'engagement comptable est intervenu tardivement et après l'engagement juridique (bon de commande, par exemple)

➤ Taux des dépenses où la date d'engagement est postérieure la date d'arrivée de la facture

☞ **Ce taux doit être nul.**

Un taux positif signifie que des dépenses ont été engagées sans enregistrement préalable en comptabilité des dépenses engagées.

Montant des factures reçues une période P	Montant des factures dont la date d'engagement est > à la date de réception de la facture sur une période P	Taux en montant
1	2	3= 2 /1

Nombre de factures reçues sur une période P	Nombre de factures dont la date d'engagement est > à la date de réception de la facture sur une période P	Taux en nombre
1	2	3= 2 /1

Ces indicateurs permettent d'évaluer le taux de factures en montant et volume pour lesquelles l'engagement a été enregistré après la réception de la facture, donc pour lesquelles l'engagement comptable a été enregistré qu'à titre de régularisation.

➤ Taux de dépenses sans engagement préalable

☞ **Ce taux doit être nul.**

Un taux positif indique une carence dans la tenue de la comptabilité des dépenses engagées.

Montant des factures liquidées ou mandatées sur une période P	Montant des factures liquidées ou mandatées sur une période P dont la date d'engagement = Ø	Taux en montant
1	2	3= 2 /1

Nombre de factures liquidées ou mandatées sur une période P	Nombre de factures liquidées ou mandatées sur une période P dont la date d'engagement = Ø	Taux en nombre
1	2	3= 2 /1

Ces indicateurs indiquent le taux de factures en montant et volume pour lesquelles aucun engagement n'a été enregistré.

➤ Taux de dépenses où la date d'engagement est égale à la date de la facture :

des factures liquidées sur une période P	Montant des factures dont la date d'engagement = date de la facture sur la période P	Taux en montant
1	2	3= 2 /1

Nombre de factures liquidées sur une période P	Nombre de factures dont la date d'engagement = date de la facture sur la période P	Taux en nombre
1	2	3= 2 /1

Ces deux indicateurs permettent de connaître, en montant et volume, les factures pour lesquelles l'engagement comptable a été constaté qu'au moment de la réception de la facture et donc tardivement et après l'engagement juridique.

Pour tous ces indicateurs, il est nécessaire de croiser les taux en volume et montant afin de porter un diagnostic pertinent. Il est également nécessaire de suivre l'évolution des indicateurs

Tous ces indicateurs permettent d'identifier :

- les typologies de dépenses pour lesquelles la comptabilité d'engagement n'est pas ou est mal utilisée,
- les directions ou services qui ne respectent pas les règles de la comptabilité des dépenses engagées.

Pré-requis :

☞ **enregistrer la date à chaque phase de la dépense**

- Ecart en pourcentage et/ou en montant entre le montant engagé et le montant mandaté :

Ces deux indicateurs permettent d'apprécier la qualité de l'évaluation du montant de l'engagement. L'écart constaté donne lieu à engagement complémentaire ou « désengagement » au niveau de la comptabilité des dépenses engagées.

⑥ INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Ces indicateurs ont pour finalité de suivre l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions. Ils sont indispensables en dépenses (caractère limitatif des dépenses) mais également en recettes (calcul du résultat annuel d'exécution de chaque section).

Le suivi de l'écart entre le taux de réalisation des recettes et des dépenses a pour but de veiller à l'apparition de « l'effet de ciseaux »

Ces indicateurs, en outre, permettent d'apprécier la qualité et la sincérité des prévisions budgétaires ainsi que la qualité de la gestion des services. Ils permettent de mesurer l'avancement des opérations et travaux en investissement.

Le suivi du taux de réalisation s'effectue selon la périodicité choisie par l'ordonnateur en tenant compte de la taille de la collectivité, des enjeux et des contraintes. Le taux de réalisation peut se calculer à des niveaux de granularité différents selon les besoins de la collectivité. A minima il faut distinguer la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Exemples de tableaux relatifs au suivi de l'exécution budgétaire :

➤ Suivi des réalisations/prévisions budgétaires

Exemple : Charges de personnel

Période P	Prévisions				Réalisation (titres ou mandats émis)			
	Crédits inscrits 1	Crédits prévus sur P 2	Crédits prévus cumulés 3	% crédits prévus cumulés / Crédits inscrits 4 = 3/1	Montant réalisé sur P 5	Montant cumulé 6	% Réalisé sur P / Prévision s de P 7 = 5/2	% réalisé cumulé / crédits inscrits 8 = 6/1
1	100	10	10	10%	8	8	80%	8%
2	100	12	22	22%	10	18	81%	18%
3								
Totaux	100	100	100					

➤ Suivi des réalisations (engagement + mandatement) / prévisions budgétaires

Situation à la date du J/M/A

Libellé	Total des Prévisions 1	Réalisé 2	% du réalisé 3 = 2/1	Engagé 4	Réalisé total 5 = 2 + 4	% du réalisé total 6 = 5 / 1	Disponible 7= 1 - 6
Charges de personnel							
Contingents et participations							

➤ Suivi des investissements

Libellé PPI	Imputation	Programme	Total prévu (BP+Report+ DM+ BS ... 1	Emis 2	Reste engagé (1) 3	Disponible 4	Taux de mandatement = 2/1
Voirie - stationnement	821 2158	Régulation - matériel					
Voirie - stationnement	821 2313	Régulation - travaux					
.....							
Total							

(1) correspond aux dépenses engagées non mandatées

Ce tableau présente le suivi détaillé des investissements par programme, en l'absence de gestion pluriannuelle dans le cadre d'une gestion à partir d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement). Le tableau peut être détaillée au niveau de l'opération si la collectivité le souhaite. Ce tableau peut être utilisé même en l'absence d'un PPI dans la collectivité.

④ INDICATEURS RELATIFS AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME

➤ Suivi des autorisations de programme

Situation au

Autorisation de programme	Montant total Budget 1	Mandaté 2	% réalisé 2/1	Engagé 3	Réservé 4 (*)	% Consommé = 2 + 3 + 4/1
Stationnement						
Eclairage public						
Total						

(*) Il s'agit des réservations de crédits effectuées par la direction des finances à la suite de chaque décision du Président ou à chaque délibération ayant un impact financier – Procédure mise en place par la communauté urbaine du Grand Nancy.

Ces indicateurs permettent de suivre la consommation des crédits par autorisation de programme. Les collectivités, selon leurs besoins peuvent mettre en place un suivi plus fin au niveau de chaque opération par exemple.

➤ Ratio de couverture des AP affectées

Le ratio de couverture (obligatoire pour les régions) permet de suivre l'évolution des AP/AE affectées par rapport au CP mandatés. Il exprime le nombre d'années nécessaires à la consommation totale, à rythme d'exécution constant du stock d'AP affecté. Obligatoire pour les régions, ce ratio financier reste facultatif pour les autres collectivités. L'utilisation de ce ratio est recommandée pour les collectivités ayant adopté une gestion pluriannuelle de tout ou partie de leurs dépenses.

AP affectées non couvertes par des CP réalisées au 1/1/N	Flux d'AP Affectées dans l'année	AP Affectées annulées	Stock d'AP Affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP Mandatés au 31/12/N	Ratio de couverture des AP affectées
1	2	3	4 = (1+2) - 3	5	6 = 4 - 5	6 / 5